



Il n'est pas aisé de parler avec une précision mathématique de l'avenir que la destinée réserve à une nation. Dans un moment où cette nation, qui était à peine entrée dans la vie constitutionnelle et commençait seulement à respirer librement, vient, par un effort héroïque de sa glorieuse armée, de reconquerir sa liberté que le despotisme avait, une nouvelle fois, cherché à lui ravir.

Je ne veux pas, non plus, vous entêterris aujourd'hui, du mouvement réactionnaire qui a commencé à se manifester le 31 mars dernier. Ses phases lugubres ne sont aujourd'hui un mystère pour personne, et tout le monde sait qu'il a conduit notre patrie bien-aimée à deux doigts de sa perle. Aussi j'évite d'en parler ici, pour ne pas renouveler et d'aggraver l'anxiété qu'il nous inspire. Votre honorable assemblée connaît également les procédés par lesquels les réactionnaires, exerçant dans ce jour néfaste une pression violente sur notre cabinet, l'ont obligé de donner sa démission. C'est là-dessus que l'armée d'opération s'est mise en marche sur Constantinople. Les hautes capacités guerrières qu'elle a su montrer, et les sages mesures qu'elle a prises promptement, lui ont valu, à juste titre, les sympathies et le respect de tout le monde civilisé. Entrée dans la capitale, elle a mis en évidence les perturbateurs de l'ordre et les réactionnaires, et, aussitôt après, conformément aux dispositions du haut-Fetva émané de la loi du Chérif et à la décision rendue unanimement par l'Assemblée Nationale, l'ex-sultan



a été détrôné, et l'Am. S. le Sultan Mehmed V, héritier légitime du Trône et du Khalifat est monté sur le trône glorieux d'Osman.

À la suite de la démission de S. A. Beylik Pacha, j'ai été appelé par S. M. S. le Sultan au Grand Vizirat et ai formé le nouveau cabinet, en me conformant aux prescriptions de la Loi Fondamentale, qui est notre salut et qui doit être en toutes choses notre règle de conduite. Confiant en la grâce Divine et en l'assistance spirituelle du Prophète, nous avons commencé à remplir notre devoir, et c'est dans ces conditions que j'ai l'honneur aujourd'hui de me présenter avec mes collègues devant votre honorable Assemblée.

Nous avouons, et nous voudrez bien, Messieurs les Députés, convenir avec nous que le devoir qui nous incombe aujourd'hui est à tel point important qu'il est hors de toute comparaison avec les difficultés qui ont masqué l'époque comprise entre le jour de la proclamation de notre Constitution et le 31 mars dernier. -

Dans les circonstances actuelles, dont l'impuissance est notable à plus d'un point de vue, tout succès des Ministres de l'Etat, si petit qu'il soit, dépend du concours le plus sincère des représentants de la nation. S'il n'y a pas union de vues et conformité d'opinions entre les pouvoirs exécutif et législatif, les affaires les plus importantes de l'Etat ne sauront marcher, et le pays ne pourra évoluer vers le progrès. La patrie réclame aujourd'hui de nous tous, un patriottisme réel, et de grands sacrifices et la nation attend avec impatience les preuves de notre travail et de notre énergie. Devant au monde civilisé, n'oublions pas qu'il a les yeux tournés vers nous, et suit attentivement notre conduite.



Je vais maintenant vous exposer la politique que le Cabinet entend suivre dans les affaires intérieures et extérieures du pays. Notre programme est, dans ses points essentiels et ses lignes générales, identique à celui que j'ai lu le 5 février dernier à cette tribune même. Parlant des projets qui devraient être immédiatement mis en application, nous ne pouvions alors que souhaiter leur réalisation dans un avenir prochain. Dans notre programme d'aujourd'hui, nous pourrons nous entretenir sommairement de nos efforts relatifs tant au passé qu'au présent.

Ceux qui sont versés dans la pratique des affaires gouvernementales savent très bien que la situation intérieure d'un pays est l'objet de la préoccupation la plus sérieuse des gouvernants. La moindre perturbation qui survient dans les affaires intérieures a sa répercussion immédiate et funeste dans toutes les autres branches de l'administration, et met le gouvernement et le pays dans une position excessivement difficile. Connaisant par expérience cette vérité, nous avons procédé à la reorganisation des affaires intérieures par une suite de mesures sévères et de mouvements militaires en certains endroits où la population semblait malheureusement vouloir depuis la proclamation de la Constitution, attribuer et interpréter la liberté dans le sens d'une indépendance absolue, d'une invasion dans les attributions du Gouvernement, d'une négation des droits d'autrui, et de l'impunité pour des faits contraires à la loi de nature à troubler l'ordre public. -

Le calme et la tranquillité continuaient progressivement et sûrement à être établis partout, lorsque éclata le mouvement réactionnaire du 31 mars dernier. -



A la suite de cet événement, et dans un moment où le désespoir s'était emparé de tous les cœurs, et où nous apprehendions pour notre régime constitutionnel, voire même pour notre patrie bien aimée, le plus imminent des dangers, l'armée d'opération de la Proumélie, placée sous le commandement de S. E. Mahomed Chevket Pacha, s'est portée à notre secours. Grâce à sa force, à son énergie, et aux mesures sages qu'elle a su prendre promptement, et qui ont rencontré l'approbation de l'Assemblée Nationale, les réactionnaires ont été défaits et le régime constitutionnel a été, avec l'aide de Dieu, rétabli sur des bases plus sûres et plus solides qu'auparavant. Les sentences prononcées par les cours martiales contre quelques uns des réactionnaires, des assassins et des agitateurs, livrés à l'autorité militaire, ont été déjà exécutées et le procès de ceux qui sont encore en état d'arrestation et sous interrogatoire, prendra fin prochainement. L'application de la justice dans toute sa sévérité est aussi indispensable à la vie d'une nation que les meilleurs dons de la nature.

Bien que la tranquillité soit aujourd'hui si parfaitement rétablie dans la capitale qu'elle est l'objet d'une reconnaissance générale, nous continuons à étudier et à préparer les mesures efficaces qui préviendront bientôt toute perturbation dans l'ordre et la sécurité si heureusement rétablis.

Les troubles d'Adana, qu'on attribue à la même poussée provoquatrice du mouvement réactionnaire de Constantinople, attendu qu'ils ont eu lieu un jour après ce dernier, ont causé la plus grande émotion et la plus vive douleur dans notre pays.. Les districts de Masyad et d'Antioche du vilayet d'Alep ainsi que quelques villages ont eu à souffrir aussi des troubles d'Adana.



L'état de siège proclamé par le Cabinet précédent dans le vilayet d'Adana, à l'exception du Sandjak d'Els El, a été étendu dernièrement par notre Cabinet aux villes de Marash et d'Antioche, où des cours martiales ont été également formées. Les criminels, quels qu'ils soient, qui ont occasionné ces troubles, seront punis pour servir d'exemple, avec toute la rigueur des lois.

Une force militaire composée de dix bataillons Nizamîé a été expédiée au dernier lieu de plus à Adana et à Marash et l'ordre y a été rétabli. Le Conseil de Guerre y a commencé à fonctionner. Les objets enlevés au moment des troubles sont au fur et à mesure repris aux agresseurs et restitués à leurs propriétaires. Des médecins et des médicaments sont envoyés pour les soins à donner aux blessés. Une somme de 30.000 livres a été, avec l'approbation de l'Assemblée Nationale, affectée aux nécessiteux, et il a été décidé qu'une autre somme de 30.000 livres sera prêtée par la Banque Agricole aux cultivateurs qui ont besoin de secours pecuniaires. Le Dali d'Adana et le Muhteserif de Djébâli Berîreh, qui n'ont pas su remplir leur devoir au moment des troubles et déployer l'énergie requise, ont été relevés de leurs fonctions. Par contre, le muhteserif de Mersine qui a rendu de bons services, a été maintenu à son poste.

Une commission, composée de deux députés et de hauts fonctionnaires, a été chargée de se rendre sur les lieux avec mission de rechercher les causes qui ont provoqué les troubles, de constater la manière dont ils ont éclaté; d'établir le degré de responsabilité du Dali et du muhteserif destitués, ainsi que de l'ex-commandant militaire d'Adana, de veiller à la distribution des sommes affectées aux nécessiteux, de raffermir les liens de fraternité entre les



6

Diverses classes de la population, et d'indiquer les mesures propres à prévenir le retour de pareils incidents regrettables, ainsi que le nombre des nécessiteux, le degré de leur indigence et la manière dont le gouvernement devra s'y prendre pour leur venir en aide. Suite à l'enquête de cette commission et les conclusions qui elle nous soumettra, nous serons guidés dans les mesures et résolutions à prendre encore à cet égard.

Les mesures que nous venons de prendre pour Adana soulageront bien des douleurs et répareront bien des pertes matérielles, conséquences des fâcheux incidents commis. Elles inspireront en même temps, une crainte salutaire aux criminels qui les ont provoqués. Mais le point essentiel à prendre en sévère considération, c'est de faire en sorte que de pareils incidents et des troubles réactionnaires ne puissent plus se reproduire ni à Adana, ni dans aucune autre partie des vilayets ottomans. Le devoir le plus sincère et le plus important incombe aujourd'hui au gouvernement est d'anéantir radicalement les causes de ces crimes odieux partout où peuvent les découvrir, et d'accorder le respect de notre constitution sur des bases tellement solides, qu'elle ne puisse plus jamais être exposée à la moindre attaque.

Avec l'aide du Tout-Puissant, nous déployerons tous nos efforts et nous prendrons toutes les mesures efficaces pour atteindre ce but pratique. Il a été décidé que partout où un incident se produirait à l'avenir par suite des menées subversives des réactionnaires travaillant dans leur intérêt personnel pour le retour - de l'absolutisme, ou par le fait d'individus qui, trompés par les insinuations perfides des réactionnaires chercheraient à fêter la discorde parmi les éléments divers de



la population, les instigateurs seraient aussitôt arrêtés par la force armée, l'état de siège serait proclamé dans l'emplacement où déclareraient des troubles, et des punitions sévères seraient édictées contre les coupables.

D'effet, des instructions précises et catégoriques ont été communiquées, à la date du 22 avril dernier, aux Gouverneurs généraux des Provinces, qui ont reçu l'ordre de tenir des maintenant toutes prêtes dans les endroits convenables des Vilayets respectifs, des forces armées suffisantes pour mettre en exécution les dispositions susmentionnées.

Les mouvements révolutionnaires qui ont éclaté à Constantinople et dans quelques provinces ayant fait sentir la nécessité de procéder avec une célérité extraordinaire à la réorganisation de la police, nous avons commencé à mettre en application les réformes qui avaient déjà été décidées ^{pour} la gendarmerie et la police locale, lors de notre ministère précédent.

Nous savons tous qu'il nous sera impossible de mettre fin, dans l'espace de un ou deux ans à notre penurie financière, qui est le plus regrettable et le plus triste des legs laissés par le régime précédent à notre Gouvernement Constitutionnel.

Bien que le déficit de notre budget ordinaire s'élevait à plus de six millions de livres, nous avions pu, ainsi que cela avait été exposé dans notre précédent programme,



70
8

grâce à des économies et à des diminutions possibles de nos dépenses générales, réduire ce déficit à 3,800.000 Lires et nous avions remis notre projet budgétaire à votre honorable Assemblée dans les premiers jours du mois de mars dernier. Je crois que l'Assemblée Générale pourra restreindre encore ce déficit jusqu'à la somme de deux millions et demi. [N'y a-t-il pas moyen de diminuer encore les dépenses ou d'augmenter les revenus ?] D'après moi, il faut répondre non à la première question, mais exprimer l'espoir d'arriver à faire quelque chose quant à la deuxième.

Il y a certes moyen d'augmenter dans la proportion de 2 à 3 % les revenus de l'état, en procédant avec zèle et avec ponctualité à la perception des impôts établis sur la base de la moyenne des rentrées des cinq dernières années et de couvrir, d'un autre côté, une grande partie du déficit en veillant avec attention à la ^{fiscale} répartition et à la perception des dîmes, des impôts sur les agnoms et des autres contributions.

C'est dans cet ordre d'idées et avec l'espoir suscité que l'attention toute particulière des valis avait été attirée sur ce point dès les premiers jours du mois de mars dernier. Je leur adresse de nouveau du haut de cette tribune un appel pressant



pour leur dire que l'Etat et le pays attendent d'eux des services zélés et louyaux et qu'ils doivent s'appliquer en tout honneur et conscience à remplir les devoirs de leurs charges avec tout le patriotisme dont ils sont susceptibles, sans se laisser influencer par des insinuations malsaines. Nous travaillerons ainsi à établir l'équilibre budgétaire, et nous ne proposerons de recourir à un emprunt pour couvrir le déficit, qui en cas de nécessité absolue.

Tout en admettant comme vraie l'hypothèse que la reorganisation de nos finances et l'équilibre de notre budget pourraient être obtenus exclusivement par la réalisation d'économies, nous nous sommes, d'autre part, rendu compte de l'impossibilité d'arriver à notre but par ce seul moyen et nous avons acquis la certitude que de grands profits découleraient de la répartition et de la perception des impôts ^{Tout} directs qu'indirects conformément aux règles de l'économie politique et aux ressources du pays. Dès lors nous avons avisé aux mesures nécessaires pour mettre notre projet en application.

Nos revenus extraordinaires, qui ne sont pas compris dans le bilan général, sont affectés aux besoins et aux perfectionnements de nos forces de terre et de mer. Le budget



10

extraordinaire que nous avons dressé à cet effet a été soumis à l'examen de l'Assemblée Générale.

La nation ottomane qui constate les grands avantages que les autres nations retirent d'un régime constitutionnel, est impatiente de voir enfin entrer dans le domaine pratique les divers projets concernant les travaux publics à exécuter dans l'Empire. Bien qu'il ait été décidé de n'admettre aucun retard, aucune hésitation pour les concessions qu'on demandera à des conditions conformes aux intérêts du pays, de procurer des facilités aux requérants et de donner une suite rapide à leurs démarches, il existe pourtant certains travaux publics d'urgence nécessité qui ne pourront être réalisés par voie de concession, et seront directement dirigés par le gouvernement. Nous sommes obligés d'ailleurs de créer d'urgence des foyers de travail, où nos nationaux trouveront de quoi s'occuper pour servir aussi bien la patrie que leurs propres intérêts.

Pour vous soumettons encore un budget extraordinaire concernant les travaux publics dont l'exécution pendant l'année courante nous semble nécessaire. Nous aimons à espérer que l'Assemblée Générale estimera, comme nous, qu'il est nécessaire de permettre la conclusion



11 d'emprunts, à affecter à ces sortes de dépenses, qui sont de nature à augmenter la richesse et la prospérité du pays.

Si nous considérons que la propagation de l'instruction publique non seulement contribue au progrès de la civilisation mais la recommande en s'expliquant ^{la} meilleure forme du régime constitutionnel, nous croyons accomplir un devoir de conscience en travaillant sérieusement à former une instruction ottomane, propre aux Osmanlis, instruction qu'on a de tout temps critiquée comme n'étant pas à la hauteur requise et ne répondant plus dans son état actuel aux besoins intellectuels de la nation. Nous y parviendrons en examinant nos aptitudes nationales et en nous renseignant sur les efforts faits dans ce domaine par les nations les plus civilisées.

Cependant le travail qui sera fait cette année-ci pour l'instruction publique dans notre pays sera forcément proportionnel aux subventions y relatives du budget général et, partant, quelque peu restreint.

Je n'ignore pas que les honorable députés attendent encore de l'énergie du Pouvoir exécutif qu'il prépare et leur transmette d'urgence des projets de loi relatifs à la tranquillité publique et à l'ordre administratif. Préparer sans retard ces projets



de loi et rendre ainsi un service réel au pays en lui procurant les moyens de défendre ses droits, est, avant toute chose, la tâche du pouvoir exécutif. Ces faits ont démontré combien les réactionnaires ont profité du manque ou du défaut de lois de police et comment ils ont cherché à mettre en péril la tranquillité publique. Aussi le gouvernement tâche-t-il par tous les moyens d'élaborer et de terminer ces projets de loi pour les soumettre le plus tôt possible à votre honorable Assemblée. Un besoin, un voeu, si pressant qu'il soit, ne peut se soustraire à la loi du temps nécessaire à sa réalisation. Quinze des projets de loi qui ont été élaborés dans les divers départements depuis la proclamation de la Constitution jusqu'à ce jour ont été référés à l'Assemblée Générale. Trente huit autres sont en examen au Conseil d'Etat. La loi sur le recensement militaire ayant été déjà examinée, sera ces jours-ci soumise à votre honorable Assemblée.

L'organisation actuelle des administrations centrales du gouvernement constitue des charges par trop considérables pour le trésor de l'Etat et ^{appelle} constitue une entrave à la rapide expédition des affaires.



publiques et particulières. Aussi la question d'y introduire des réformes avait-elle été envisagée dès les premiers jours de la Constitution, mais la mise en application de ces réformes avait été retardée jusqu'aujourd'hui. J'avoue que notre Cabinet est pour une certaine part responsable de ce retard, mais j'ai hâte d'ajouter qu'il nous était impossible de commencer à appliquer ces réformes avant d'avoir arrêté, quant au présent et à l'avenir, le sort des fonctionnaires qui devaient être mis hors cadre. Nous tenions à ne pas nous trouver un jour dans l'embarras vis à vis de certaines réclamations basées sur des droits acquis et sur la stricte équité, car nous entendions ^{pas} ne léser personne dans ses intérêts et prouver une fois de plus de la magnanimité qui distingue depuis des siècles le peuple ottoman.

Cette question a été résolue et le projet de règlement qui avait été élaboré à ce sujet avant les événements du 31 Mars, mais qui était resté en souffrance par suite de ces mêmes événements, nous a été déjà remis, il y a une semaine. Comme nous espérons que ce règlement ne tardera pas à être examiné, nous préparons dès maintenant les nouveaux cadres des fonctionnaires, afin de pouvoir procéder à l'application

ff

II

des réformes immédiatement après le retour dudit règlement au pouvoir exécutif. Les nouveaux cadres seront référés à votre honorable assemblée dans le courant de cette semaine.

Il existe encore deux projets de loi que nous vous prions instamment de vouloir bien voter le plus tôt possible. C'est la loi sur la presse et celle sur les réunions. Nous sommes tous partisans de la liberté de la presse, mais cette liberté ne doit pas être une arme de perfidie entre les mains d'individus qui pour satisfaire des intérêts personnels, n'hésiteront pas à s'en servir contre la patrie. Quelques journaux qui sont, à l'heure qu'il est, supprimés depuis trois ou quatre semaines, avaient été les instruments et les soutiens des éléments qui ont provoqué les derniers mouvements réactionnaires. Ceci est une vérité que personne ne peut nier. Nous aimons donc à espérer que la loi sur la presse sera votée bientôt, après avoir subi les modifications nécessitées par les besoins et les aspirations du pays et avoir été mise en harmonie avec les intérêts de la patrie et de la nation.

Je ne parlerai pas de l'importance et du caractère d'urgence des projets de loi sur les meetings et

les réunions. Ils nous ont été renmis l'an, il y a déjà quelques temps, l'autre tout dernièrement. Je me contente de laisser ces points à la haute appréciation et au patriotisme de votre honorable Assemblée.



TDV İSAM
Kütüphane Arşivi
No HHP.956

Quant à nos rapports avec les autres Etats, nos relations avec les Puissances continuent à être amicale, ainsi qu'il a été déjà mentionné dans le Hatt-i-Hümâyûn de Sa Majesté Impériale le Sultan, dont lecture a été donnée jeudi dernier.

Le monde civilisé doit apprécier le service que nous avons rendu cette fois encore à la paix générale en acceptant les modes de réglementation relativement aux conflits soulevés.

Sous nous départir de la conduite ferme et pacifique que nous poursuivons, nous continuons nos relations avec le dehors sur le picot d'une sincérité absolue. Nous nous appliquerons toutefois à sauvegarder nos intérêts et nos droits. Aujourd'hui des conflits avec l'étranger n'existant plus, nous pouvons désormais consacrer nos efforts à la réalisation des progrès et réformes dont nous avons besoin.

Nous terminons en nous tournant de la grâce Divine qu'elle nous permette de rendre les services que la Nation et ses Représentants attendent de nous dans la mission à nous confié, et dont nous apprécions toute l'importance et les difficultés.